

Séance du 30 avril 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Taieb à Mme Candillier, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Durrutyprésente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Association Villes Internet – Désignation du représentant de la commune.

Créée le 23 janvier 2003, l'association Villes Internet a pour mission de prendre en charge et/ou d'accompagner toute initiative pouvant contribuer à valoriser, développer et diffuser les usages citoyens des technologies de l'information et de la communication (TIC), tout particulièrement au niveau des collectivités territoriales.

A ce titre, différentes actions sont menées par cette association :

- recensement des initiatives locales,
- mise en œuvre du label Ville Internet (de 1 à 5 @),
- organisation de rencontres régionales,
- participation aux rencontres nationales et internationales du secteur de l'Internet public.

L'adhésion permet en particulier de promouvoir les actions engagées par la commune en faveur du développement des usages des technologies de l'information et de la communication. Dans ce cadre, il est rappelé que la Ville s'est vue confirmer en février dernier son label Ville Internet, avec l'octroi de 5 arobases et la mention innovation pour

la mise en œuvre d'une politique significative de démocratisation des TIC au service des citoyens.

Il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune auprès de l'association Villes Internet.

S'est portée candidate :

Majorité municipale : Sylvie Durruty.

Avec l'accord de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

MM. Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu :

- Mme Sylvie Durruty : 32 voix

Est désignée à la majorité absolue, représentante de la commune de Bayonne à l'association Villes Internet :

- Mme Sylvie DURRUTY

Ont signé au registre les membres présents.